

Séance ordinaire du conseil municipal du 8 juillet 2019

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 8 juillet 2019 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Est absente : madame la conseillère, Danielle Perreault.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2019-07-01

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2019. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription, dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il n'y a eu aucune intervention de la part des personnes présentes.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 26 juin 2019

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 26 juin 2019.

2019-07-02

Demande de permis PIIA - 2e et 3e bâtiment du projet intégré situé à l'angle des rues Notre-Dame et Douaire-De Bondy

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par le *Groupe Evex* ;

ATTENDU que la demande a pour but de faire approuver les plans de construction des 2^e et 3^e bâtiments du projet intégré situé à l'angle des rues Notre-Dame et Douaire-De Bondy ;

ATTENDU que le projet respecte les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU que la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, pourvu que les trois bâtiments présentent des variations au niveau de l'apparence extérieure ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans de construction des 2^e et 3^e bâtiments, produits par *St-Martin Desloges Architectures inc.*, dossier 18-0027-B, aux conditions suivantes :

- les bâtiments doivent présenter des variations au niveau des couleurs, telles qu'illustrées à l'esquisse transmise le 4 juillet 2019 ;
- ces teintes de couleur (revêtements extérieurs, cadrage des ouvertures, débord de toit, etc.) doivent être uniformisées sur les quatre côtés du bâtiment.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-03

Modification de la résolution 2018-08-06 - Demande de prolongation d'une autorisation d'usage conditionnel - projet intégré à l'angle des rues Notre-Dame et Douaire-De Bondy

ATTENDU que le projet intégré autorisé par la résolution 2018-08-06 doit, en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, être réalisé dans un délai de douze mois suivant l'adoption de ladite résolution ;

ATTENDU que ce délai expire le 7 août 2019 ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande, du Groupe Evex, de prolongation du délai de réalisation du projet ;

ATTENDU que la demande vise à échelonner la réalisation du projet jusqu'à l'été 2020 ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 110-2008, le conseil municipal peut, par résolution, fixer tout délai qu'il juge approprié pour la réalisation du projet ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal accorde une prolongation du délai pour la réalisation du projet intégré autorisé à l'angle des rues Notre-Dame et Douaire-De Bondy ;

Que le délai de réalisation du projet, incluant la construction des trois bâtiments et l'ensemble des aménagements extérieurs, soit fixé au 1^{er} juillet 2020.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-04

Demande de permis de lotissement - projet intégré Terrasse Turnbull

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par le *Groupe Evex* ;

ATTENDU que cette demande vise à effectuer une opération cadastrale ayant pour but de créer, pour le projet intégré localisé sur les lots 2 637 037, 3 161 397, 4 758 840 et 6 228 587, une copropriété constituée de six parties privatives (correspondant à l'assiette des bâtiments) et d'une partie commune désignant les aires de stationnement, les espaces verts et les aires destinées aux divers équipements (conteneurs à déchets, trottoirs, supports à vélo, pergolas) ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve le projet de lotissement ayant pour but de créer, pour le projet intégré de la terrasse Turnbull, une copropriété constituée de six parties privatives et d'une partie commune, tel que présenté par le *Groupe Evex*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-05

Demande de permis PIIA - projet Terrasse Turnbull

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par le Groupe Evex ;

ATTENDU que la demande a pour but de faire approuver les plans d'aménagement extérieur et de construction des bâtiments A, B, C et D du projet intégré prévu sur les lots 2 637 037, 3 161 397, 4 758 840 et 6 228 587 ;

ATTENDU que le projet respecte les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve le plan d'aménagement extérieur (version 18, datée du 12 juin 2019) et les plans de construction des bâtiments A, B, C et D, produits par *St-Martin Desloges Architecture inc.*, dossier 18-0046, conditionnellement au dépôt et à l'approbation d'un plan détaillé des aménagements paysagers.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-06

Modification de la résolution 2018-10-07 - Demande de prolongation d'usage conditionnel - Projet intégré Terrasse Turnbull

ATTENDU que le projet intégré autorisé par la résolution 2018-10-07 doit, en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, être réalisé dans un délai de douze mois suivant l'adoption de ladite résolution ;

ATTENDU que ce délai expire le 1^{er} octobre 2019 ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande, du Groupe Evex, de prolongation du délai de réalisation du projet prévu sur les lots 2 637 037, 3 161 397, 4 758 840 et 6 228 587 ;

ATTENDU que la demande prévoit un phasage de réalisation du projet qui s'échelonne jusqu'à l'automne 2021 ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 110-2008, le conseil municipal peut, par résolution, fixer tout délai qu'il juge approprié pour la réalisation d'un projet ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accorde une prolongation du délai pour la réalisation du projet intégré autorisé sur les lots 2 637 037, 3 161 397, 4 758 840 et 6 228 587 ;

Que cette prolongation du délai de réalisation du projet est toutefois conditionnelle au respect du calendrier suivant :

1^{er} novembre 2020 : réalisation complète de la phase 1, ce qui implique la construction des bâtiments A et B et tout l'aménagement extérieur (aires de stationnement et allées d'accès asphaltées, végétation, arbres, conteneurs semi-enfouis, supports à vélo, pergolas, etc.) qui s'étend des trottoirs qui desservent les bâtiments A, B, C et D jusqu'à l'extrémité sud-est du projet, soit jusqu'à la ligne du lot 2 637 041 ;

1^{er} septembre 2021 : réalisation complète de la phase 2, ce qui implique la construction des bâtiments C et D et tout l'aménagement

extérieur prévu entre la phase 1 et la rue Notre-Dame, à l'exception de l'aire de terrain destinée à la phase 3 du projet ;

1^{er} novembre 2021 : réalisation complète de la phase 3, ce qui implique la construction des bâtiments E et F et tout l'aménagement extérieur non couvert lors des phases précédentes.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-07

Demande de dérogation mineure - 29 rue Carmen

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Alain Desroches ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 29, rue Carmen, une pergola de 18 mètres carrés, ce qui portera la superficie totale d'occupation des bâtiments accessoires à 13 % du terrain, ce qui déroge à l'article 4.3.2.1 du Règlement de zonage RRU2-2012, qui fixe ce pourcentage à 10 % ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, entend accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 29, rue Carmen, telle que présentée par monsieur Desroches.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-08

Demande d'autorisation d'usage conditionnel - 1801, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par *GC Alarme Sécurité inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'exercer, au 1801, rue Notre-Dame, un service de vente, d'installation et d'entretien de systèmes d'alarme ;

ATTENDU que l'aménagement extérieur (asphaltage, bordures de béton et aménagement paysager) sera bonifié par rapport aux conditions actuelles du terrain ;

ATTENDU que le projet respecte les objectifs et critères du règlement relatif aux usages conditionnels ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise la demande d'autorisation d'un usage conditionnel aux fins d'exercer un service de vente, d'installation et d'entretien de systèmes d'alarme, telle que présentée par GC Alarme Sécurité inc. ;

Que cette autorisation soit assujettie aux conditions suivantes :

- à l'entrée en vigueur du règlement numéro 110-8-2019 relatif aux usages conditionnels ;
- avoir complété, au plus tard le 1er mai 2020, l'ensemble des travaux d'aménagement extérieur tels que présentés ;
- de ne pas stationner ou remiser plus de neuf véhicules ou remorques de service ;
- de ne pas stationner ou remiser de véhicules lourds.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-09

Demande de permis de lotissement PIIA - Projet intégré au 78, chemin de Lavaltrie - Résidence pour aînés Eva Lavaltrie inc.

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Eva Lavaltrie inc* ;

ATTENDU que cette demande vise à effectuer une opération cadastrale ayant pour but de créer une copropriété qui présente les caractéristiques suivantes :

- trois lots privés, soit le lot désignant la résidence pour personnes âgées ainsi que deux lots désignant des phases commerciales ultérieures ;
- sur ces trois lots privés, création d'un droit de passage véhiculaire à usage commun ;
- un lot commun désignant le passage piétonnier ;
- un lot commun désignant l'accès véhiculaire qui desservira ce projet intégré ainsi que le projet intégré contigu ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve le projet de lotissement ayant pour but de créer, pour le projet intégré de *Eva Lavaltrie inc.*, une copropriété, conditionnellement à ce que cette opération cadastrale ne serve uniquement qu'à la réalisation du projet de copropriété plus amplement décrit au document produit par maître Valérie Baillargeon, notaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-10

Demande de permis PIIA - 975, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Simon Allard* ;

ATTENDU que le projet a pour but, suite à un incendie, de reconstruire partiellement et d'agrandir le garage de mécanique automobile (garage Procolor) situé au 975, rue Notre-Dame ;

ATTENDU la localisation du site dans le coeur villageois et l'importance d'en préserver son cachet ;

ATTENDU que l'architecture du bâtiment ne s'harmonise pas avec le milieu environnant ;

ATTENDU que le projet ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal refuse les plans du projet visant à reconstruire partiellement le garage situé au 975, rue Notre-Dame, tels que présentés par *monsieur Allard*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est rejetée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-11

Demande d'autorisation de démolition - 189 rang Point-du-Jour Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par madame Éliane Boudreau ;

ATTENDU que le projet vise la démolition de la résidence unifamiliale située au 189, rang Point-du-Jour Nord ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise la démolition de la résidence unifamiliale située au 189, rang Point-du-Jour Nord.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat d'absence de demande référendaire - règlement RRU2-45-2019

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-45-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser, dans la zone C-9, les industries du matériel de transport, et de modifier certaines dispositions réglementaires.*

2019-07-12

Adoption du règlement numéro RRU2-45-2019

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-45-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser, dans la zone C-9, les industries du matériel de transport, et de modifier certaines dispositions réglementaires, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat d'absence de demande référendaire - règlement 110-8-2019

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 110-8-2019 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 et plus spécifiquement d'autoriser, dans la zone C-140, les services d'installation d'équipements techniques, et d'assujettir en usage conditionnel certains usages commerciaux et industriels.*

2019-07-13

Adoption du règlement numéro 110-8-2019

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 110-8-2019 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 et plus spécifiquement d'autoriser, dans la zone C-140, les services d'installation d'équipements techniques, et d'assujettir en usage conditionnel certains usages commerciaux et industriels*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-14

Avis de motion - règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels - zone C-135

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 et plus spécifiquement d'autoriser, dans la zone C-135, les restaurants avec service restreint et d'assujettir, sur la portion de la rue Notre-Dame comprise entre la Montée Guy-Mousseau et la rue Robillard, tout nouveau bâtiment commercial ou à usage mixte.

2019-07-15

Adoption du 1er projet règlement numéro 110-9-2019

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 110-9-2019 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 et plus spécifiquement d'autoriser, dans la zone C-135, les restaurants avec service restreint et d'assujettir, sur la portion de la rue Notre-Dame comprise entre la Montée Guy-Mousseau et la rue Robillard, tout nouveau bâtiment commercial ou à usage mixte*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-16

Avis de motion - modification du règlement de zonage RRU2-2012

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012, afin d'autoriser dans la zone R-175, un projet intégré composé d'habitations multifamiliales totalisant 64 logements.

2019-07-17

Adoption du 1er projet - Règlement numéro RRU2-46-2019

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-46-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser, dans la zone R-175, un projet intégré composé d'habitations multifamiliales, totalisant 64 logements*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-18

Demande de prolongation de délai - Entente sur les travaux municipaux - Les Entreprises Gillivert inc. et Complexe Industriel 40/31 inc.

ATTENDU qu'en date du 6 mars 2017, monsieur Gilles Lachance, à titre de représentant de *Les Entreprises Gillivert inc.* et monsieur Michel Giguère, à titre de représentant de *Complexe Industriel 40/31 inc.* signaient avec la Ville de Lavaltrie une entente relative à des travaux municipaux ;

ATTENDU que cette entente stipulait que *Les Entreprises Gillivert inc.* et *Complexe Industriel 40/31 inc.* devaient, en plus de réaliser les travaux de construction de rue, procéder à l'érection et l'aménagement d'une butte d'atténuation à proximité de la ligne séparative des zones C-9 et C-155 ;

ATTENDU que cette entente stipulait également que *Les Entreprises Gillivert inc.* et *Complexe Industriel 40/31 inc.* devaient, avant la date butoir du 31 décembre 2017, réaliser la totalité des engagements contenus dans ladite entente ;

ATTENDU qu'à la demande des promoteurs, le conseil municipal a, par le biais de sa résolution 2017-12-09, autorisé une prolongation de délai jusqu'au 1^{er} juillet 2018, pour la réalisation de l'ensemble des engagements prévus à l'entente sur les travaux municipaux ;

ATTENDU qu'en date du 30 novembre 2018, les promoteurs : *Les Entreprises Gillivert inc.* et *Complexe Industriel 40/31 inc.* ont signé, avec la Ville de Lavaltrie, un addenda à l'entente sur les travaux municipaux qui stipulait que tous les engagements prévus à l'entente sur les travaux municipaux ainsi qu'audit addenda devaient être réalisés avant le 1^{er} juin 2019 ;

ATTENDU qu'en date du 17 juin 2019, *Les Entreprises Gillivert inc.* a demandé un nouveau prolongement de délai, d'une durée d'une année, pour la finalisation des travaux visant le respect des engagements prévus à l'entente sur les travaux municipaux ainsi qu'à l'addenda ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise un délai supplémentaire, jusqu'au 31 juillet 2019, et ce, pour la réalisation des travaux visant le

respect des clauses prévues à l'entente sur les travaux municipaux ainsi qu'à l'addenda ;

Qu'advenant que les promoteurs ne respectent pas ce dernier délai, le conseil municipal mandate maître Yves Chaîné du cabinet *Bélanger Sauvé* afin d'intenter les procédures judiciaires nécessaires visant à faire respecter les clauses prévues à l'entente sur les travaux municipaux, signée en date du 6 mars 2017 ainsi qu'à l'addenda, signé le 30 novembre 2018 ;

Que le conseil municipal mandate également Me Yves Chaîné du cabinet *Bélanger Sauvé* afin d'intenter un recours en cessation de l'usage illégal sur le lot 3 161 440 ;

Que la présente résolution soit annexée à l'entente du 6 mars 2017 et à l'addenda du 30 novembre 2018, pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-19

Appellation d'une nouvelle rue - rue des Lavandes

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal désigne l'appellation d'une nouvelle rue située dans le projet domiciliaire *Halte de Lavaltrie*, tel que démontré au plan d'ensemble déposé au dossier, comme suit : rue des Lavandes ;

Que la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec accompagnée dudit plan.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-20

Prolongation de délai - Entente sur les travaux municipaux - prolongement de la rue des Lys et une section de la rue des Lavandes

ATTENDU qu'en date du 10 septembre 2018, *Gestion Richard Martineau Inc.* signait avec la Ville de Lavaltrie une entente relative à des travaux municipaux ;

ATTENDU que cette entente a fait l'objet d'un addenda, signé entre les parties, en date du 28 février 2019 ;

ATTENDU que cette entente stipulait également que *Gestion Richard Martineau Inc.*, devait réaliser des travaux de voirie et des travaux d'implantation de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur le prolongement de la rue des Lys et d'une section de la rue des Lavandes ;

ATTENDU que cette entente stipulait également que *Gestion Richard Martineau Inc.* devait, avant la date butoir du 1er

décembre 2018, réaliser la totalité des engagements contenus dans ladite entente ;

ATTENDU que l'addenda reportait la date butoir pour la réalisation des engagements contenus dans l'entente au 30 juin 2019 ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie réalise actuellement une étude visant à implanter un réseau d'éclairage public dans le projet domiciliaire de la Halte de Lavaltrie ;

ATTENDU que *Gestion Richard Martineau Inc.* a déposé un projet visant le prolongement de la rue des Lavandes et que ces travaux seront effectués à l'automne 2019 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'attendre les résultats de l'étude ainsi que la réalisation des travaux de prolongement de la rue des Lavandes avant de permettre à *Gestion Richard Martineau Inc.* de procéder à l'implantation des bordures de béton ;

ATTENDU qu'à la demande de la Ville de Lavaltrie, *Gestion Richard Martineau Inc.* n'a pas été en mesure de respecter la date butoir du 30 juin 2019 pour la réalisation complète des engagements contenus dans l'entente et l'addenda ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte de prolonger jusqu'au 30 novembre 2019, le délai accordé à *Gestion Richard Martineau Inc.* pour réaliser la totalité de ses engagements prévus à l'entente relative à des travaux municipaux, signée en date du 10 septembre 2018 ainsi qu'à l'addenda signé en date du 28 février 2019 ;

Que la présente résolution soit annexée à l'entente du 10 septembre 2018 et à l'addenda du 28 février 2019, pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-21

**Augmentation du tonnage pour les correctifs de pavage -
appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté**

ATTENDU l'hiver long et rigoureux connu en 2018 et 2019 ;

ATTENDU la forte détérioration du réseau routier de Lavaltrie et la multiplication des nids de poule engendrés par les conditions climatiques difficiles ;

ATTENDU l'analyse réalisée par la Division technique et la nécessité de procéder à la correction, à très court terme, de nombreux rangs et rues spécifiquement identifiés sur le territoire ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à d'importantes réparations sur le réseau routier de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise une augmentation du tonnage d'asphalte dédié aux correctifs dans le cadre du contrat de réparation de pavage et coupe de rues 2019, lequel a été adjugé par la résolution numéro 2017-04A-07 ;

Que le conseil municipal autorise un avenant audit contrat concernant le prix unitaire du bitume de Type C, au coût de 108 \$ la tonne métrique, pour l'année 2019 ;

Que le conseil municipal autorise également une appropriation maximale de 430 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour la réalisation des correctifs identifiés dans le rapport déposé par le Service des travaux publics ;

Que cette somme soit transférée au poste budgétaire 02 320 00 625 *Asphalte*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-22

Projet d'aide en persévérance scolaire : l'Après-cours

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'appui et de soutien financier de la part de la Fondation Santé de la MRC de D'Autray, concernant le projet l'Après-cours ;

ATTENDU que le projet l'Après-cours vise la mise en place d'un projet entrepreneurial qui aura pour objectifs de développer l'après cours à la Maison des jeunes et développer des liens avec la Cafète de l'école secondaire de la Rive, dans le but de réduire les facteurs de risque de décrochage scolaire, et ce, en offrant aux étudiants l'opportunité de vivre une expérience positive tout en favorisant leur développement personnel et professionnel ;

ATTENDU que la Fondation Santé de la MRC de D'Autray a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la persévérance scolaire ;

ATTENDU que la Fondation demande l'appui de la Ville dans ce projet, notamment pour l'utilisation de l'aire de restauration du parc Gérard-Lavallée ainsi qu'une participation financière ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que la Ville de Lavaltrie est favorable à appuyer la mise en place du projet l'Après-cours sur le territoire lavaltois ;

Que le conseil municipal autorise l'octroi d'un support financier de 6 786 \$ pour les deux années du projet, soit 3 393 \$ pour l'année 2019 et 3 393 \$ pour l'année 2020 ;

Que cette dépense est imputable au poste budgétaire 02 701 91 970 *Autres subventions*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-23

Autorisation de signature - protocole d'entente - Association de hockey mineur de Berthier

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, chef de division - sport et plein air, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le renouvellement de l'entente avec l'*Association de hockey mineur de Berthier*, pour la période du 1^{er} juin 2019 au 30 mai 2020, laquelle pourra être reconduite pour une année supplémentaire selon la volonté des parties.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-24

Installation d'un banc de parc et d'une plaque commémorative par MADD Canada au parc Gérard-Lavallée

ATTENDU que *MADD Canada (Mothers Against Drunk Driving)* est un organisme qui offre du soutien aux proches de victimes et aux survivants d'accidents causés par une conduite avec facultés affaiblies ;

ATTENDU que *MADD Canada* a pour mission de sensibiliser le public aux dangers de la conduite avec facultés affaiblies et de lutter contre ce fléau ;

ATTENDU que *MADD Canada* soutient des membres de la collectivité lavaltoise ;

ATTENDU la demande de l'organisme de procéder à l'installation d'un banc de parc avec plaque commémorative dans le parc Gérard-Lavallée, en bordure du fleuve afin de sensibiliser le public et d'offrir aux membres un endroit pour se recueillir ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise l'installation du banc au parc Gérard-Lavallée, et ce, conformément aux directives du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté de la Ville de Lavaltrie ;

Que toutes les étapes du projet soient soumises à l'approbation du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté de la Ville de Lavaltrie ;

Que les frais rattachés à l'acquisition et à l'installation du banc soient assumés par MADD Canada.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-25

Demande de soumissions publiques - Réaménagement Boisé du chemin du Roy

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour le réaménagement du Boisé du chemin du Roy.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-26

Demande de soumissions publiques - Réfection du terrain de balle du parc Gérard-Lavallée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour la réfection du terrain de balle du parc Gérard-Lavallée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-27

Autorisation de signature - Renouvellement d'une entente - Café culturel de la Chasse-galerie

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente avec la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie, lequel encadre plusieurs aspects de la collaboration entre la Ville et la Coopérative ;

Que cette entente est d'une durée de dix ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2028.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-28

Adjudication du contrat - Agrandissement du Café culturel de la Chasse-galerie

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie est l'unique propriétaire du terrain et du bâtiment situé au 1255, rue Notre-Dame à Lavaltrie ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie reconnaît l'apport essentiel du Café culturel de la Chasse-galerie au dynamisme de la vie culturelle de son territoire ;

ATTENDU que le projet prévoit la modernisation complète des actifs de la Chasse-galerie, ce qui permettra notamment d'améliorer l'offre de service culturel à Lavaltrie ;

ATTENDU l'octroi d'une aide financière de 258 716 \$, dans le cadre du *Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités - Volet 2 Infrastructures collectives* ;

ATTENDU des coûts supplémentaires pour réaliser les travaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal, suite à l'étude du rapport d'analyse de soumissions préparé par Mireille Asselin, architecte, dans le cadre de la demande de soumissions publiques pour les travaux d'agrandissement du Café culturel de la Chasse-galerie, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *Les Entreprises Baillargeon et Coulombe inc.*, ledit contrat, pour une somme de 421 728,30 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement numéro 242-2018 décrétant la réalisation de ces travaux ;

Que le conseil municipal autorise le transfert budgétaire d'une somme de 79 272 \$ du poste budgétaire 02 110 00 970 *Projets spéciaux, dons et subventions* au poste budgétaire 03 310 00 721 *Activités d'investissement infrastructures*, pour couvrir les dépenses supplémentaires du projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-29

Projet - Complexe multisports Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de sa résolution numéro 2018-12-18, appuyé la création d'un organisme à but non lucratif dans le but de réaliser un projet d'équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance du rapport d'étape concernant l'état d'avancement de l'étude d'opportunités et de faisabilité relative au projet *Complexe multisports Lavaltrie* ;

ATTENDU que l'organisme à but non lucratif sera constitué dans les prochaines semaines ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du montage financier nécessaire à la réalisation du plan d'affaires stratégique - Phase II ainsi qu'à la rédaction des demandes de subvention aux instances gouvernementales ;

ATTENDU que des partenaires corporatifs et institutionnels ont confirmé leur intention de participer financièrement à la réalisation du

plan d'affaires stratégique - Phase II et à la rédaction d'une demande de subvention aux instances gouvernementales ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal confirme une aide financière de 30 000 \$ à l'organisme à but non lucratif qui sera créé dans le but de réaliser le projet *Complexe multisports Lavaltrie* ;

Que cette somme soit appropriée du poste budgétaire 02 110 01 970 - *Projets spéciaux, dons et subventions - élus* et transférée au poste budgétaire 02 701 92 973 - *Subvention - Complexe multisports Lavaltrie* ;

Que le directeur général de la Ville de Lavaltrie, monsieur Marc-Olivier Breault, soit désigné pour siéger sur le conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif qui sera créé dans le but de réaliser le projet *Complexe multisports Lavaltrie*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-30

Participation au palmarès des villes où il fait bon vivre dans la revue L'Actualité

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite mettre en valeur son milieu et faire rayonner, à travers le Québec, la qualité de vie qui est offerte aux Lavaltoises et aux Lavaltois ;

ATTENDU que la démarche de planification stratégique a permis à la Ville de se doter d'une vision précise pour les prochaines années et que le conseil municipal souhaite faire connaître les orientations ainsi que les actions dans lesquelles il s'investit ;

ATTENDU qu'un publireportage dans la revue *L'Actualité* vient donner à Lavaltrie une nouvelle notoriété et permet à la Ville de se faire connaître d'un autre auditoire tout en favorisant sa visibilité auprès d'investisseurs ou de résidents potentiels ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 7 000 \$, plus taxes, pour le publireportage qui sera publié dans l'édition de novembre 2019 de la revue *L'Actualité* ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Projets spéciaux, dons et subventions élus* et transférée au poste budgétaire 02 110 00 341 *Publicité* ;

Que madame Marie-Josée Charron, adjointe à la Direction générale et responsable des communications et des relations publiques

soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie le contrat relatif à ce projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-31

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 002-22-2019

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement de perception relatif à l'entretien des barrages ;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2019-07-32

Adoption du règlement numéro 259-2019

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 259-2019 intitulé : *Règlement concernant les systèmes d'alarme*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lisette Falker, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien avec cet organisme, donc elle se retire et s'abstient de voter.

2019-07-33

Appui - Réseau des femmes élues de Lanaudière

ATTENDU que les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotés d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région ;

ATTENDU que la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance ;

ATTENDU que nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs ;

Que cette dépense soit imputable au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons - élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lisette Falker, réintègre son siège.

2019-07-34

Nomination d'une conseillère en environnement

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a procédé à l'ouverture d'un poste de conseiller en environnement ;

ATTENDU que le comité de sélection a retenu la candidature de madame Andréanne Bergeron et recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal ratifie l'embauche, en date du 8 juillet 2019, de madame Andréanne Bergeron au poste-cadre de conseillère en environnement ;

Que madame Bergeron soit soumise à une période d'essai de 6 mois ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues au contrat de travail ;

Que monsieur le maire, Christian Goulet et madame la conseillère, Danielle Perreault, soient autorisés à signer le contrat de travail de madame Bergeron.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-35

Modification au poste de bibliotechnicienne - Coordinatrice bibliothécaire

ATTENDU la modification du poste de bibliotechnicienne pour le poste de coordinatrice-bibliothécaire ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de cette fonction modifiée ;

ATTENDU la convention collective en vigueur ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Rachel-Kim Lebeau au poste de coordonnatrice-bibliothécaire ;

Que cette nomination soit effective en date du 9 juillet et que madame Lebeau soit rémunérée à l'échelon 7, selon la grille salariale prévue pour ce poste.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-36

Ratification d'embauche - commis réceptionniste - poste temporaire

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Mélanie Charland au poste de commis réceptionniste en date du 2 juillet 2019. Il s'agit d'un poste temporaire d'une période indéterminée ;

Que madame Charland soit rémunérée à l'échelon 3 de la fonction de commis réceptionniste et que les autres conditions de travail soient celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée temporaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-37

Ratification d'embauche - Coordonnatrice de programme et préposée au soutien administratif et logistique aux loisirs - poste temporaire

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Isabelle Chauvin au poste de coordonnatrice de programme en loisir et préposée au soutien administratif et logistique aux loisirs, pour une période indéterminée débutant le 5 juin 2019. Il s'agit d'un poste temporaire.

Que les autres conditions de travail soient celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée temporaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-38

Ratification d'embauches diverses

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

Nom	Titre	Taux horaire
Thalyanna Ledoux	Animateur du service de garde 28 mai au 30 août 2019	12,64 \$
Raphael Boucher	Animateur du service de garde 3 juin au 30 août 2019	12,64 \$
Philippe Ducharme	Sauveteur - Chef d'équipe 27 mai au 28 septembre 2019	17,55 \$
Gabriel Duchaine Catherine Coderre Jeanne Ducharme William Lavery	Sauveteurs 30 mai au 28 septembre 2019	17,55 \$
Charlotte Cormier	Sauveteur 12 juin au 28 septembre 2019	16,35 \$
Antoine Gagnon Oussama Diourane	Sauveteurs 15 juin au 28 septembre 2019	17,55 \$
Florence Nolet	Surveillante 10 juin à indéterminé	14,33 \$
William Mayeu	Animateur du service de garde 2 juillet au 16 août 2019	12,64 \$
Élizabeth Walsh	Animatrice 3 ^e année 2 au 5 juillet 2019	13,22 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-39

Autorisation de paiement d'un projet

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil autorise le paiement suivant dans le cadre des travaux autorisés, soit :

Règlement 211-2015 - Travaux de mise aux normes et rénovation du presbytère

Construction J.G. Lessard & Fils inc.	Coupon 1245	109 698,15 \$
---------------------------------------	-------------	---------------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 mai au 25 juin 2019.

2019-07-40

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 4 juin au 8 juillet 2019 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 660 279,13 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 4 juillet 2019, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-07-41

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 23.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 9^e jour du mois de juillet 2019.

Christian Goulet, maire